

ROZOY FLASH n° 178

Bulletin d'informations communales – 16 mars 2021



Compte rendu de la réunion du 5 mars 2021

La séance du Conseil Municipal du 5 mars, présidée par José FLUCHER, Maire, débute à 20h00, salle des mariages de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : Nicolas FRICOTEAUX – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Maurice POULAIN – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Marie-Noëlle FRÈRE – Patricia CARAQUIN – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Anne-Sophie COLOMBÉ.

Absent excusé : Pascal PETIT, pouvoir à Anne-Sophie COLOMBÉ

Les suppléants, Michel DAUTRECQUE et Agnès JACOB, sont également présents.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Travaux restauration collégiale Saint Laurent,
- Avenant travaux maison médicale,
- Avenant travaux salle de convivialité,
- Convention adhésion programme national Petites Villes de Demain,
- Eclairage public USED'A,
- Ouverture crédits d'investissement 2021,
- Acquisition terrain Apremont,
- Location Hôtel Restaurant,
- Création de poste,
- Création contrat aidé PEC,
- Convention de mises à disposition du personnel,
- Questions diverses.

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

Secrétaire de séance :
Marie-Agnès MARCHAND

DÉLIBÉRATIONS

TRAVAUX RESTAURATION COLLÉGIALE SAINT LAURENT

Le Conseil Municipal adopte la proposition de la commission d'appel d'offres, réunie en date du 21 janvier 2021, retenant les entreprises pour les travaux de restauration de la Collégiale Saint-Laurent.

La collégiale Saint-Laurent de ROZOY SUR SERRE est classée comme monument historique et, à ce titre, suivie et financée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Lorsque des travaux d'ampleur, comme ici à ROZOY, doivent être réalisés, c'est obligatoirement un architecte en chef des monuments historiques qui est chargé de la maîtrise d'œuvre, c'est à dire de la définition exacte des travaux, de leur bonne réalisation et de leur vérification.

En préalable, une demande d'autorisation de travaux doit être déposée auprès de la DRAC pour recueillir son avis et ses préconisations. En effet, celle-ci a le contrôle scientifique et technique des travaux.

Dans le cadre des marchés publics, la mise en concurrence des entreprises doit se faire par le biais d'un appel d'offres dont le cahier des charges définit les critères de choix : le prix (souvent prédominant pour les marchés de faible ampleur), les délais et la valeur technique (davantage prise en compte pour les marchés importants ou nécessitant une technicité particulière).

Par conséquent, pour les travaux de la collégiale (église classée), estimés à un peu plus de 3 millions d'euros TTC, c'est un architecte en chef des monuments historiques qui a été choisi, Monsieur Vincent Brunelle.

Il a rédigé, en concertation avec la DRAC qui l'a validé, le règlement de la consultation et donc les critères de choix des entreprises.

L'architecte a proposé, dans un premier temps, de noter le prix sur 30 points, les délais sur 10 et la valeur technique sur 60.

De plus, pour les travaux de couverture, le classement Qualibat 3194, dont ne disposent pas la plupart des entreprises du secteur, était imposé.

La commission d'appels d'offres est donc intervenue pour que ce classement Qualibat ne soit pas un prérequis et a proposé que le critère prix prenne une part plus importante dans l'évaluation de l'offre.

La municipalité proposait 60 points pour le prix, 10 pour les délais et 30 pour la valeur technique mais la DRAC, qui finance 50 % du montant des travaux et en contrôle la qualité, a souhaité conserver la prééminence du critère technique, même si une légère atténuation a été admise (40 pour le prix, 10 pour les délais et 50 pour la technique au final).

L'appel d'offres a donc été lancé et une fois passé le délai de remise des offres, l'architecte les a étudiées et classées.

Pour le lot installation de chantier - échafaudages - maçonnerie - pierre de taille, l'entreprise LEON NOEL, de SAINT BRICE COURCELLES (Dpt 51), a été retenue avec les notes suivantes : 45 sur 50 pour la valeur technique, 40 sur 40 pour le prix (1 338 314,27 € HT pour les 4 tranches) et 10 sur 10 pour les délais. Deux entreprises avaient répondu.

L'entreprise BATTAIS Charpente, de HAUBOURDIN (Dpt 59), a été retenue pour le lot charpente - menuiserie - peinture avec une note de 50 sur 50 en technique, 39,70 sur 40 pour le prix (413 558,67 € HT pour les 4 tranches) et 10 sur 10 pour les délais. Deux entreprises avaient répondu.

En couverture, c'est l'entreprise BATTAIS qui a également été retenue parmi 5 candidats. Elle obtient la note de 30,29 sur 40 pour le prix (648 416,82 € HT pour les 4 tranches), 7,5 sur 10 pour les délais et 50 sur 50 pour la valeur technique.

Pour le lot vitraux, pour lequel 4 offres étaient déposées, l'atelier BROUARD, de RONCHIN (dpt 59), est retenue avec 40 sur 50 pour la valeur technique, 10 sur 10 pour les délais et 40 sur 40 pour le prix (144 945,42 € HT pour les 4 tranches).

Le lot électricité a dû, en revanche, être relancé faute d'une réponse technique adaptée de la seule entreprise ayant répondu.

Les documents relatifs à ce marché sont consultables en mairie pour toute personne le souhaitant.

La première tranche des travaux d'un montant de 1 040 201 € (y compris contrôles et frais d'architecte) et pour laquelle près de 100 % de financements ont été obtenus, devrait débuter en avril.

AVENANTS TRAVAUX MAISON MÉDICALE ET SALLE DE CONVIVIALITÉ

Ces 2 points sont reportés à la prochaine réunion de conseil.

CONVENTION ADHÉSION PROGRAMME NATIONAL PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Dans l'Aisne, 25 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée, représentant au total 15 Petites Villes de Demain. Au sein de l'intercommunalité, notre commune est lauréate, en candidature groupée avec la ville de Montcornet.

Les 3 piliers du programme sont :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain,
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique,
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Les étapes à franchir sont les suivantes : signature d'une convention d'adhésion, recrutement d'un chef de projet et signature d'une convention cadre Petites Villes de Demain

dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que M. le Maire engage toutes les démarches afférentes à ce programme qui va pouvoir conforter les efforts menés (depuis de nombreuses années) par la municipalité pour améliorer les services rendus à la population.

ÉCLAIRAGE PUBLIC USED A

M. le Maire informe que l'USED A envisage la réparation et la refixation d'une lanterne rue Charles de GAULLE. Le coût total des travaux s'élève à 776.87 € HT.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la réparation et s'engage à verser à l'USED A la contribution demandée.

OUVERTURE CREDITS D'INVESTISSEMENT 2021

Dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2021 et afin d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'ouvrir des crédits d'investissement au budget principal :

Désignation	Crédits ouverts en 2020	Montant maximal autorisé	Montant autorisé avant le vote du Budget Primitif 2021
Constructions	2 681 642.53	670 410.63	670 410.63
Installations, matériel et outillage technique	266 975.32	66 743.83	66 743.83
Frais d'étude	66 000.00	16 500.00	16 500.00

Le Conseil Municipal l'autorise à ouvrir par anticipation les crédits selon la répartition ci-dessus.

ACQUISITION TERRAIN APREMONT

A l'entrée d'APREMONT, il est nécessaire de conforter un talus de soutènement. Afin de le réaménager, le Conseil Municipal décide d'acquérir de Mme et M. Paul DERUELLE, 2 parcelles sises à APREMONT, d'une contenance de 49 m² pour un euro symbolique. Les travaux seront à la charge de la commune.

LOCATION HOTEL RESTAURANT

M. le Maire rappelle que, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le gouvernement a décidé la fermeture de tous les bars et restaurants.

Un bail et une convention de service ont été signés le 30 décembre 2020 avec MM. RAYMANN et VAN WIJNEN concernant la location du bar-hôtel-restaurant. Ils n'ont pas encore pu commencer leurs activités de bar et de restaurant. Pour les aider, M. le Maire propose la suspension des loyers de janvier et février 2021.

Le Conseil Municipal accepte cette suspension exceptionnelle.

CRÉATION DE POSTE

Face à un surcroît d'activité pour l'entretien des espaces verts et la maintenance des bâtiments de la commune, M. le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique territorial qui sera confié à un agent non titulaire, M. Bruno RAVEAUX, à compter du 1er mars 2021, 35 heures par semaine et pour une durée de 1 an.

CRÉATION CONTRAT AIDÉ PEC

Le Conseil Municipal décide de créer un contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2021.

CONVENTION DE MISES A DISPOSITION DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer les conventions à passer avec le Syndicat Intercommunal des Ecoles Maternelle et Primaire du Pays Rostand, concernant les mises à disposition au sein du Syndicat de Madame Florence CRETEUR et la personne qui sera recrutée en contrat PEC au 1^{er} avril 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Informations données par M. le Maire

REMERCIEMENTS : Lecture de lettres de remerciements pour les colis de Noël, les chocolats offerts aux résidents de la maison de retraite, les vœux, les travaux effectués au local des Restos du Cœur, pour les aides mises en place dans le cadre du Service d'Aide à Domicile.

BÂTIMENT SITUÉ DERRIÈRE LA SALLE DE CONVIVIALITÉ

M. MARLOT souhaiterait acheter le bâtiment inachevé situé dans la cour de l'ancienne cantine Digue. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable compte tenu de sa possible utilisation dans les mois à venir.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le formulaire de demande remis chaque année aux associations et la fiche de critères pris en compte par la commune ont été remis aux membres du Conseil.

Il est proposé qu'une commission se réunisse pour réfléchir à un nouveau mode de calcul, avec de nouveaux critères.

Compte tenu de l'absence d'activités et afin de ne pas mettre les associations davantage en difficultés, les subventions 2021 seront reconduites sur la base de l'année 2020.

DEVIS RADAR PEDAGOGIQUE

Il est envisagé d'installer un radar pédagogique avec panneau solaire rue Charles de Gaulle pour anticiper la sortie de véhicules lorsque la salle de convivialité sera louée et ainsi ralentir les véhicules qui descendent la rue.

Montant du devis : 3 571,57 € TTC.

TOUR DE TABLE

M. le Maire propose un tour de table :

Sylvain POULAIN informe de la pose d'un miroir, rue G.A. Martin, au niveau de la fontaine, pour améliorer la visibilité des conducteurs venant de la rue de Verdun.

Maurice POULAIN signale le temps passé par les employés municipaux à la maison de retraite pour emmener les encombrants à la déchetterie.

Il aborde un problème de stationnement rue de Cernival. Une réunion de la Commission Sécurité Routière est programmée.

Martine MAINGAINT signale que des personnes la sollicitent pour réserver la salle des fêtes (mariages, communions) et ne comprennent pas son refus. Une note de la Préfecture avec les mesures à respecter va lui être remise afin qu'elle puisse rappeler les règles imposées par l'Etat.

Lucienne BEKALAREK demande si l'arbre enlevé devant le cimetière sera remplacé. Une nouvelle plantation est prévue.

Marie-Noëlle FRERE signale qu'une maîtresse de l'école maternelle demande la réfection du macadam de la cour de l'école, place du Chapitre. Mme BERNAILLE propose de remettre de l'enrobé à froid en attendant une réhabilitation plus lourde.

Anne-Sophie COLOMBÉ de la part de **Pascal PETIT** : Annulation des festivités de Pâques, **distribution des chocolats de Pâques le dimanche 4 avril à 10h30 au stade** si les mesures sanitaires le permettent à ce moment.

Michel DAUTRECQUE indique que des poteaux à incendie vont être changés rue G.A. MARTIN et demande que les services techniques signalent les travaux par des panneaux.

Christelle BERNAILLE demande que Maurice POULAIN l'accompagne pour relever les consommations de fuel aux 2 écoles primaires (rue de Sedan et place du Chapitre), celles-ci lui paraissant élevées.

Nicolas FRICOTEUX propose que la commune adhère au dispositif PanneauPocket. C'est un système d'alerte et d'information des habitants. Il leur suffit de télécharger l'application sur leur smartphone ou tablette et ils reçoivent une notification instantanément à chaque nouvelle alerte ou information. C'est le même principe que l'actuel Rozoy Net (informations communiquées par mail).

Il informe de la réunion qui a eu lieu le 4 mars concernant l'aménagement, l'assainissement, l'eau potable et le réseau pluvial de la rue G.A Martin.

La séance est levée à 23h10.

INFORMATIONS GENERALES



NOUVELLE CAMPAGNE DE DERATISATION

Une entreprise de dératisation est intervenue le 9 mars 2021 sur les réseaux d'égouts de la commune.

En complément, une campagne de dératisation va se dérouler du 17 au 24 mars 2021.

Pour les personnes rencontrant des problèmes aux abords de leur habitation, du raticide est à leur disposition en mairie.

Il est important que cette action soit menée conjointement par toute la population.

OPERATION HAUTS DE FRANCE PROPRES

19, 20 et 21 mars 2021

**REPORT
EN MAI 2021**





ROZOY SUR SERRE

COVID-19

**Port du masque
obligatoire**



Pour les personnes de 11 ans et plus, partout dans le village et dans toutes les communes du département de l'Aisne.

OPERATION DESHERBAGE AU CIMETIERE LE SAMEDI 27 MARS 2021



**Rendez-vous à partir de 8h30
Café d'accueil offert**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
Venez avec vos outils, gants et masque.
Nous comptons sur vous.

SERVICE PUBLIC ITINERANT DES PORTES DE LA THIERACHE

Accompagnement pour vos démarches (emploi, retraite, assurance maladie, impôts, carte grise, permis...).

Gratuit et sans rendez-vous.

Deux agents d'accueil sont à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations.

**Passage le mardi 20 avril sur la place de l'Europe
de 13h30 à 16h45**



SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



En 2020, en raison de la crise sanitaire, 49 jeunes du département de l'Aisne ont pu s'engager dans le Service national universel en effectuant leur mission d'intérêt général.

L'objectif pour l'année 2021 est d'accueillir 285 volontaires (25 000 au niveau national).

Peut se porter volontaire, tout jeune français, né entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006, résidant dans le département de l'Aisne.

Lycéens, apprentis, décrocheurs, jeunes en situation de handicap souhaitant s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, peuvent déposer leur candidature sur la plateforme d'information et d'inscription :

<https://www.snu.gouv.fr/> Inscriptions jusqu'au 20 avril 2021.

Le Service national universel comporte un séjour de cohésion de 2 semaines du 21 juin au 2 juillet 2021 et une mission d'intérêt général de 84 heures à effectuer entre le 3 juillet 2021 et le 30 juin 2022.

Les jeunes volontaires retenus recevront une convocation leur indiquant leur affectation qui sera, pour les 2 semaines de cohésion, prioritairement régionales pour cette année (habituellement, hors de leur département de résidence). La mission d'intérêt général pourra être effectuée près de chez soi.

Les volontaires pourront ensuite, s'ils le souhaitent, poursuivre une période d'engagement de 3 mois minimum à 1 an, jusqu'à leurs 25 ans, partout en France ou dans le monde.